

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit novembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire.

Convocation du 3 novembre 2021.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François et M. VALADE Patrick.

Etait absent représenté : M. TERCENIO Jean-Claude par Mme BOISSIE Jacqueline.

Etait absent : M. BRUDEY Stéphane.

Secrétaire : Mme BOISSIE Jacqueline.

### **ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°20-5-33 du 22 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

**Décision n°21/07 du 14 octobre 2021** : Acceptation de l'indemnisation de sinistre – bris de glace tracteur Massey Ferguson

L'indemnité de 1 246.56€ versée au profit de la Commune au titre de ce sinistre a été acceptée.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

### **1- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS**

Chaque année, le Président de la Communauté de communes adresse aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'intercommunalité sur l'année écoulée. Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ce rapport pour l'année 2020.

### **2- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE**

Le Président du SDEHG a adressé aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant les différentes actions menées par le Syndicat durant l'année 2020. Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ce rapport d'activités pour l'année 2020.

### **3- ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES »**

Du fait de la complexité de la gestion des équipements d'eaux pluviales, des études et investissements à réaliser dans ce domaine, le transfert des compétences eaux pluviales et ruissellement présente un réel intérêt pour la commune.

Il a été décidé de transférer les compétences « Eaux Pluviales » suivantes au SMEA 31 :

- Eaux pluviales
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols tels que défini au 4° de l'article L.211-7 du code de l'environnement

### **4- ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Il a été décidé d'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

### **5- CONVENTION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN FONDS DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS ET LA COMMUNE D'ONDES POUR LE FINANCEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

Par délibération du 4 janvier 2021, le Conseil Municipal avait approuvé la réalisation d'un terrain multisports dont le coût de l'opération est estimé à 69 829€ HT.

La commune a déjà sollicité l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie à hauteur de 70%.

La commune d'Ondes a également sollicité une participation financière de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans dans le cadre d'un fonds de concours dont le montant sera au maximum de 10% du coût HT, il sera donc plafonné à 6 982€.

L'Assemblée a approuvé la mise en œuvre de ce fonds de concours et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **6- MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération n°21-6-56 du 6 septembre 2021, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°4 du PLU afin de régulariser une « erreur de plume » en autorisant les nouvelles constructions et extensions mesurées pour les bâtiments à usage d'équipements publics ou d'intérêts collectif au sein de la zone UX.

Cette procédure de modification simplifiée du PLU exige que la commune consulte les Personnes Publiques et Associées afin de recueillir leur avis sur ce dossier. Suite à la réception des différents avis, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la procédure en définissant les dates de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU soit du lundi 10 janvier 2022 au jeudi 10 février 2022 inclus. Le public pourra consulter le dossier en mairie de Ondes pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie.

#### **7- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA BUCHERE A L'ASSOCIATION GRENADE FOOTBALL CLUB**

Une convention va être signée du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 avril 2022 entre l'association « GRENADE FOOTBALL CLUB » et la commune d'Ondes pour la mise à disposition de la salle de la buchère.

Elle occupera cette salle les mercredis de 17h00 à 17h45 pour la section « Bebizz » (3 à 4 ans) : initiation à la pratique du football

#### **8- RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL PAR LA MAIRIE DE GRENADE SUR GARONNE (INFORMATICIEN)**

Par délibérations 6-2223 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et 18-6-39 du 4 juillet 2018, il avait été approuvé la mise à disposition d'un fonctionnaire de la Mairie de Grenade auprès de la Mairie d'Ondes pour exercer des prestations informatiques notamment l'installation, le dépannage et la maintenance des matériels et systèmes informatiques de la Mairie et de l'école sur la base de 15 heures annuelles.

Les élus ont décidé de prolonger cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée maximale de trois ans qui pourra être renouvelée par périodes de trois ans, par reconduction expresse.

#### **9-.. QUESTIONS DIVERSES**

Les élus ont décidé de mettre en place un règlement concernant l'affichage de banderoles par les associations sur le rond-point à l'entrée du village.

Ondes, le 10 novembre 2021  
Le Maire,  
André PAVAN

